



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 février 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 février 2001

**Opération d'Urbanisme dans le lotissement des Nardouzans - rue  
René Leroy - Bail à construction Ville de NIORT/SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010732001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Opération d'Urbanisme dans le lotissement des Nardouzans - rue  
René Leroy - Bail à construction Ville de NIORT/SEMIE**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des opérations d'urbanisme menées en liaison avec la SEMIE sur la réalisation de programmes de logements à caractère social, il est envisagé de transférer à la SEMIE, par bail à construction, un terrain dans le lotissement communal des Nardouzans.

Je vous propose donc de conclure avec la SEMIE un bail à construction d'une durée de 55 ans à compter du 1er juillet 2001 concernant partie soit 500 m<sup>2</sup> environ prélevés sur la parcelle cadastrée section HP n° 407 constituant le lot n° 31 de ce lotissement (l'autre partie de la parcelle devant être aménagée en passage et espace-vert par la Ville de NIORT).

Ce bail serait consenti pour le franc symbolique, car il s'agit de réaliser une maison d'habitation à caractère social entrant directement dans le cadre de la politique développée par la Ville de Niort et dont les modes d'intervention sont définis par la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1998.

En l'occurrence, la contribution de la Ville se concrétisera par l'apport du foncier, ce qui permettra à la SEMIE de parvenir à l'équilibre financier de cette opération de construction de logements sociaux.

A l'échéance du bail, les constructions réalisées par la SEMIE reviendront à la Ville de Niort en parfait état d'entretien.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'opération décrite ci-dessus qui fera l'objet d'un acte notarié dressé par Maître PITRE, notaire à NIORT.

Les frais de bornage et du document d'arpentage seront pris en charge par la Ville, les honoraires d'acte notarié découlant de ce bail seront supportés par la SEMIE.

*(Monsieur Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)